



2016/006

Département  
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mil seize le 25 février à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Nombre de conseillers : 14

Nombre de présents : 11

**Etaient présents** : APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, BRAGANTI Karine, SANTONAX Martial, LANTHEAUME Christiane, NORMAND Patrick, MERCIER Serge, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth, GENTIL Franck.

**Absents excusés** : AVALLET Michèle, HUREL Noël, CARRION Adèle (donne procuration à Angéline APPRIEUX)

**Date de la convocation** : 19 février 2016

**Secrétaire de séance** : GUERRERO Elisabeth

**Objet de la délibération** : Affectation des résultats

Au nom de la commission finances, Monsieur GAS Marcel, 2<sup>ème</sup> adjoint, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

En application de l'instruction budgétaire et comptable M14, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2015 du budget principal de notre commune.

Cet excédent constaté au compte administratif 2015 s'élève à **200 526.98 €**.

M. GAS Marcel propose d'affecter cet excédent en intégralité à la section de fonctionnement soit pour un montant de **200 526.98 €**.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2311-5, R 2311-11 et R 2311-12,

Vu le compte administratif 2015 du budget principal de la commune, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 25 février 2016,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur GAS Marcel,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

**Décide** d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2015 du budget principal à la section de fonctionnement pour un montant de **200 526.98 €**.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 25 février 2016

**Le Maire,  
Angéline APPRIEUX**

